Il est probable que les troupes tenteront une sortie sur Ras-el-Ma. Elles pousseraient, si possible, jusqu'à Méquinez.

Envoi de reconnaissances
Le pays est déserté

Tanger, 3 mai. — El-Knitra, 3 mai. — Deux reconnaissances de goumiers ont remonté la rive gauche du Sébou jusqu'à Sidi-Ayech, à une quinzaine de kilomètres. Elles ont rencontré un petit douar des Bani-Hasaan ; ce douar était vide.

Les populations effrayées ont abandonné la région ; toutefois, on ignore leurs intentions exactes à l'égard de la colonne Brulard.

Levées de troupes chérifiennes

On mande de Casablanca :

Les contingents de la harka d'El-Glaoui et 200 cavaliers passeront l'Oum-Rebia.

La harka du Haouz, comprenant 4 000 cavaliers, avec Hadj Thami, suit à deux journées.

La colonne de secours n'avance pas

Notre avant-garde est toujours immobilisée à Kenitra ; elle ne recevra son ordre de départ que lorsque seront arrivés les convois de ravitaillement qu'on lui a expédiés de Casablanca, et lorsque la deuxième colonne, munie de tous ses effectifs, pourra la remplacer à Kenitra. Les contingents destinés à cette deuxième colonne traversent le Bou-Regreg à Mehedya. Le génie travaille à construire un débarcadère pour faciliter les opérations avec les vapeurs qui viendront ravitailler les colonnes par l'embouchure du Sébou à Kenitra. Les troupes se plaignent des indigènes de la région, qui les exploitent, en leur vendant des denrées de première nécessité à des prix très élevés.

Le général Moinier doit arriver aujourd'hui à Rabat. Le service des renseignements a été avisé que certains cafds zemmour et beni-hassen, croyant qu'ils allaient être attaqués par nos troupes, désireient entrer en négociations. Une sentinelle du poste Skhirat a été blessée, la nuit dernière, à la figure, d'un coup de feu isolé. A part cet incident, tout est calme et tranquille partout où sont nos troupes.

L'insurrection serait due aux intrigues d'un Allemand

Des indigènes m'ont dit, prenant Dieu à témoin, que l'insurrection est due aux intrigues d'un Allemand qui se trouve actuellement à la tête des Berbères.

La nouvelle qui m'a été communiquée par ces hommes a été transmise par une autre voie aux différentes légations. Le corps diplomatique se préoccupe de cette affaire ; des entretiens ont eu lieu entre les diverses légations. (*Daily Telegraph.*)

Les Cherarda demanderaient l'aman

Les Cherarda, les Hadjaoua et les Beni-Hassen demanderaient leur pardon au sultan. Ils disent qu'ils enverront, samedi, à Cherkaoui, des délégués pour demander la paix à Oumrani, dans la crainte que la goffalla de la Chaouia ne brûle leurs récoltes. (Ces nouvelles doivent être accueillies sous réserve.)

Le capitaine Moreaux a envoyé à Souk-el-Arba un nouveau détachement en remplacement de celui qui avait été renvoyé la veille.

L'Espagne et le Maroc

M. Canalejas déclara que l'état de l'opinion qui forment en Espagne quelques journaux sur l'attitude de la France au Maroc est injuste et exagéré et que selon lui aucune grève ne se produira.

L'Allemagne et le Maroc

Le *Wiener Allgemeine Zeitung*, organe officieux du ministère des Affaires étrangères autrichien, publie la note suivante, qui a produit une vive impression à Vienne :

Un échange de vues a eu lieu entre les Cabinets de Vienne et de Berlin au sujet de l'affaire du Maroc. Dans les cercles bien informés, on connaît l'opinion du gouvernement allemand ; on sait qu'il n'est pas exempt de tout souci concernant les suites qui menace d'avoir la question marocaine.

On est d'avis que ce développement n'exclut pas une aggravation de la situation internationale. L'Allemagne n'opposera sans doute aucun obstacle à la marche des Français sur Fez, tant que cette action des troupes françaises se bornera à délivrer les Français habitant Fez hors doute, les rapports consulaires austro-hongrois et allemands déclarant que les nouvelles provenant de source française et parlant d'un danger pour les Européens à Fez sont exagérées. Par contre, l'Allemagne, protestera avec la dernière énergie si elle trouvait que l'expédition française dépassait les limites d'une simple action de sauvetage.

Il semble que le gouvernement impérial allemand considérerait le maintien des troupes françaises à Fez au delà du temps nécessaire pour le repos et le retour des Français habitant Fez comme une rupture du traité d'Algésiras et qu'il en tirerait les conséquences nécessaires.

Dans ce cas, l'Allemagne ne se considérerait plus liée par le traité d'Algésiras et reprendrait sa pleine liberté d'action. L'Allemagne se montrerait, selon toutes probabilités, opposée au projet de réunion d'une nouvelle conférence pour la revision du traité d'Algésiras, étant donné que la violation de ce traité par la France prouverait clairement que de pareils accords n'ont aucune valeur. Le sort du premier traité d'Algésiras n'encouragera pas l'Allemagne à collaborer à un second traité du même genre.

Echos parlementaires

UNE PROPOSITION DE LOI

M. Georges Berry, député de la Seine, se propose de soumettre à la Chambre, dès la reprise des travaux parlementaires, une proposition de loi ainsi conçue :

« Aucune concession, soit aux colonies, soit dans la métropole, ne pourra être consentie ni à un membre des deux Chambres, ni à une Société ayant comme directeur ou administrateur un parlementaire. »

Élection législative

La succession de Constant Dulau

On annonce que M. de Galard, conseiller général du canton de Saint-Sever (Landes), pose sa candidature au siège de député, devenu vacant par la mort de M. Constant Dulau.

LES CHEMINOTS ET LES COMPAGNIES

La C. G. T. prépare une campagne

Le Syndicat national des travailleurs des chemins de fer se dispose à réfuter les arguments invoqués par les Compagnies et s'appuyant sur le vote émis le 14 avril dernier par la Chambre des députés, en appelle à l'opinion publique :

Nous avons montré, dans une récente affiche, comment les Compagnies avaient frappé surtout les agents occupant une fonction syndicale. Il ne fait de doute pour personne, actuellement, que le refus de réintégrer les révoqués n'est inspiré aux Compagnies que par la crainte de voir à nouveau l'action syndicale leur arracher de nouvelles améliorations pour le personnel. Les Compagnies ne veulent pas permettre l'exercice du droit syndical. C'en est assez.

Nous, nous ne permettrons pas qu'elles résistent hautainement aux volontés de la nation. Les Compagnies de chemins de fer détiennent un service public sur lequel l'État doit avoir la mainmise.

Le Syndicat national fait aujourd'hui appel, dans toute la France, à toutes les énergies.

A vous, cheminots en service, il demande d'apporter votre offert de solidarité et de propagande en faveur des révoqués.

Il y va de votre dignité et de votre intérêt. On ne laisse pas des blessés derrière soi. On les recueille, on les guérit pour qu'ils puissent participer à de nouvelles batailles.

Il est de votre intérêt que, dans cette lutte contre les requins du rail, le Syndicat sorte victorieux et grandi, parce qu'il aura ainsi plus de force et d'autorité pour la conquête des améliorations de demain.

Aux travailleurs de toutes les corporations, au public, nous disons : « Vous ne pouvez pas ne pas soutenir la cause de justice et d'humanité qui est la nôtre : 3 000 familles ont enduré sept mois de misère. N'est-ce pas une honte ? Vous nous devez de nous apporter votre appui moral et de clamer avec nous votre réprobation contre l'attitude de ces requins qui touchent des dividendes scandaleux, tandis que les *cheminots* crèvent à la peine.

Cheminots, à l'action !

Travailleurs, aidez-nous !

Et l'affiche se termine par un appel pour les meetings qui, le 6 mai, se tiendront à la Bourse du travail de Paris et dans plusieurs grandes villes.

Au nom de la C. G. T. (section des Bourses), dont il est le secrétaire, M. G. Yvetot vient d'adresser une circulaire dans laquelle on réclame l'intervention des organisations ouvrières locales en faveur des cheminots révoqués et une collaboration effective à la manifestation nationale du 6 mai, « qui doit être très significative, car en cette circonstance plus qu'en tout autre, les travailleurs doivent ne compter que sur leur action.

Le cas de l'agent Verpy

M. Charles Dumont, plein de tendresse pour les cheminots, cita le 15 avril, à la Chambre, le cas de l'agent Verpy, dont les nombreux actes de probité lui paraissaient justifier une réintégration immédiate. A l'éloge enthousiaste de la conduite de cet agent fait par le ministre, le sous-secrétaire de la Compagnie de l'Est invita le ministre à se livrer à une enquête plus complète.

M. Charles Dumont a procédé à l'enquête auprès de... l'agent Verpy lui-même. Et l'on peut croire qu'il ne s'est pas ménagé dans l'énumération des actions méritoires accomplies. Il en cite 32 que le ministre reproduit complaisamment ; dans cette liste il y a de tout, depuis des billets de 1 000 francs jusqu'à un porte-monnaie contenant 4 fr. 35. Bien entendu, M. Verpy, en homme modeste, a négligé les attestations reçues à l'occasion de ces actes de probité.

M. Charles Dumont le reconnaît dans sa réponse à la Compagnie :

« J'avais fait prier M. Verpy de m'apporter, s'il les possédait, les attestations officielles de ces actes de probité. Il a déclaré qu'il ne les avait pas gardées, n'attachant aucune importance à des témoignages qu'il ne pensait pas devoir invoquer un jour pour défendre son pain. »

Et le ministre conclut :

« Verpy, au service de votre Compagnie depuis vingt-trois ans, père de quatre enfants, cité par ses camarades comme receveur, les cotisations syndicales, peut être cité en exemple pour sa probité.

« Je n'ai donc rien à retirer de ce que j'avais dit à la tribune, et je ne puis que continuer à éprouver le vif regret de vous voir refuser toute clémence à de tels employés, à de tels hommes. »

Interrogé au sujet de cette affaire, le secrétaire général de la Compagnie de l'Est a répondu :

« Nous avons reçu, en effet, ce soir, en même temps qu'elle paraissait dans les journaux, la lettre de M. Dumont, ministre des Travaux publics. Nous allons faire des recherches sur les faits qu'elle signale. Jusque-là, nous ne pouvons rien dire.

« Nous nous bornerons à une seule réflexion d'ordre général. Les actes de probité qu'on signale sont tout à l'honneur de l'agent, et nous l'en avons félicité. Mais ce sont des faits qui, pour méritoires qu'ils soient, demeurent en dehors de la question qui domine tout le débat : l'intérêt d'un service public et la nécessité absolue de la discipline. »

En Champagne

La manifestation de Bar-sur-Seine interdite

Par arrêté préfectoral, les attroupements et les cortèges de toute nature sont interdits dans les communes de l'arrondissement de Bar-sur-Seine.

On espère ainsi enrayer la manifestation de dimanche prochain. Mais, quoique le Comité central n'ait encore rien décidé à ce sujet, il semble probable qu'elle aura lieu quand même.

Les condamnations dans la Marne

Dix-huit émeutiers arrêtés au lendemain des événements d'Ay ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Reims à des peines variant de trois semaines à quatre mois de prison. L'un d'eux, nommé Nauda, vigneron à Ay, arrêté alors qu'il venait de ramasser une liasse de reçus provenant du coffre-fort de la maison Bisinger, a été condamné à dix-huit mois de prison.

En fin d'audience, le tribunal a condamné à trois et quatre mois de prison deux vignerons d'Ay, qui furent cinématographiés au moment où ils frappaient à coups d'échalas des dragons du service d'ordre pendant les émeutes d'Ay.

Une municipalité retire sa démission

La municipalité de Romery (Marne) a décidé de rentrer dans la légalité en retirant sa démission.

Deux conseillers ont cependant maintenu la leur.

Mise en liberté

Quatre vignerons de Monnay, de Vinay et de Saint-Martin ont été mis en liberté. Plusieurs autres, qui avaient demandé à bénéficier de la même mesure se sont vu opposer un refus. Ils ont formé opposition devant la Chambre des mises en accusation.

Une perquisition a été opérée à Venteuil, au domicile de M. Massuel, actuellement détenu à Epernay, inculpé dans les pillages d'Ay.

Une réunion de présidents de Syndicats

Dimanche prochain, aura lieu à Epernay une réunion de tous les présidents de Syndicats viticoles affiliés à la Fédération. Cette réunion aura une importance particulière et elle permettra de juger exactement de l'état des esprits dans le vignoble.

Retraites ouvrières

A Vannes, 500 adhésions.

A Lorient et Saint-Malo, très peu d'inscriptions. A Poitiers, 200 déclarations seulement.

A Epinal, 200 personnes seulement se sont présentées à la mairie.

De nombreux maires de la banlieue Sud de Seine-et-Oise se sont réunis à la mairie de Longjumeau, sur l'initiative et sous la présidence de M. Léon Robelin, maire de Longjumeau, membre du Conseil supérieur des retraites ouvrières, pour discuter, certaines questions relatives à la mise en marche de la loi du 5 avril 1910. M. le ministre du Travail avait délégué M. Fanquet, inspecteur du travail, pour assister à la réunion.

De l'échange des observations présentées il résulte que la loi du 5 avril 1910 rencontre des résistances sérieuses auprès des assujettis.

La loi sur les retraites ouvrières est accueillie dans le Finistère avec indifférence ou hostilité. Les inscriptions demeurent piteusement restreintes.

Dans une séance tenue il y a quelques jours, la Société de secours mutuels numéro 2 de la ville de Brest a décidé que la Société ne devait point faire la collecte prévue par la loi du 5 avril 1910.

A Bordeaux, dans une réunion organisée par l'Union des Syndicats de la Gironde, trois cents syndiqués ont voté une résolution dont nous extrayons les passages suivants :

Les retraites ouvrières ne peuvent pas être le résultat d'un acte de prévoyance des employés, qui ne pourraient l'accomplir qu'en se privant du nécessaire... Les retraites ouvrières sont un droit et non une aumône. Nous voulons que la République française ne prélève pas un nouvel impôt sur des salaires de famine et que, comme en Angleterre, la somme nécessaire soit inscrite au budget. Si les ressources sont insuffisantes, on n'a qu'à imposer les héritages directs au-dessus de 50 000 francs de 50 % et les héritages en ligne collatérale au-dessus de 50 000 francs de 75 %.

On le voit, la résistance passive est très générale. Aussi beaucoup de mairies inscrivent-elles d'office les assujettis.

M. Codet doit interpeller le président du Conseil sur les difficultés d'application de la loi sur les retraites ouvrières.

M. Codet, qui est venu à Paris voir MM. Monis et Paul-Boncour au sujet de son interpellation, a déclaré à son retour à nna personnalité politique de la Haute-Vienne que ces conversations avec les ministres lui laissaient l'impression que la loi est inapplicable.

Le ministre du Travail lui-même serait convaincu qu'aucune cotisation ne peut être demandée aux ouvriers. Il ne serait pas loin de penser que la charge de la loi devrait être laissée tout entière, soit à l'Etat et aux patrons, soit à l'Etat, aux départements et aux communes, d'après un barème à déterminer.

Nous sommes questionnés par un certain nombre de prêtres qui ont reçu des feuilles à garnir. Aux seuls évêques il appartient de donner à leur clergé une ligne de conduite. Pour nous, de nos réflexions et enquête, il résulte que nous ne voyons pas comment la déclaration de *salarié* peut *canoniquement* convenir au clergé. A ce sujet Mgr Touchet, évêque d'Orléans, communique aux prêtres de son diocèse une note dans laquelle il dit :

Nous savons que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus que des feuilles d'assujettissement à la loi des retraites ouvrières étaient préparées à leur nom, et qu'ils s'en sont inquiétés.

Ces ecclésiastiques n'ayant aucun contrat de travail, résiliable ou non résiliable, avec qui que ce soit, ne nous paraissent pas soumis à cette loi. Ils voudront bien, si les feuilles leur sont transmises, s'abstenir de les remplir jusqu'à ce que lumière plus complète soit faite.

On commence à discuter beaucoup sur les sanctions prévues dans l'article 23 de la loi. Le *Journal des Débats* dit à ce sujet :

Les domestiques figurent parmi les assurés obligatoires ; la loi impose donc à leurs patrons de retenir sur leurs salaires, s'ils y consentent, 6 francs par an pour les femmes, 9 francs pour les hommes, et en outre, de verser eux-mêmes, au fur et à mesure, une somme égale.

Quant à la première obligation, celle de la retenue, il suffit que le salarié refuse, pour que le patron en soit dispensé.

Quant à la seconde, celle de la contribution patronale, il faut encore voir comment et dans quel cas elle peut s'accomplir. La loi prescrit que le patron fasse et constate son versement par l'apposition de timbres spéciaux sur la carte annuelle remise à l'assuré ; l'article 23 frappe d'une amende celui par la faute duquel l'apposition n'aura pas eu lieu ; donc, dit-on, le maître qui, à partir du 3 juillet, ne fera pas et ne constatera pas ses versements encourra la peine d'amende de l'article 23.

C'est aller un peu vite. Pour apposer les timbres sur la carte, il faut d'abord que l'assuré ait une carte. Pour qu'il ait cette carte, il faut que la Commission locale l'ait inscrit sur sa liste, et qu'il ait rempli un bulletin de renseignements. Si le travail des Commissions n'est pas fait, que les listes ne soient pas dressées, qu'enfin les assurés n'aient pas leurs cartes, on ne voit pas quel reproche pourrait être formulé contre les patrons.

Il est vrai que le deuxième alinéa de l'article 23 ajoute que l'employeur qui a été dans l'impossibilité d'apposer le timbre pourra se libérer de sa contribution en la versant chaque mois au greffier de la justice de paix. Mais c'est là une simple faculté dont l'employeur peut user ou s'abstenir, sans encourir l'amende du premier paragraphe de l'article ; au surplus, comment serait-il mis en demeure de verser une contribution avant que son salarié soit inscrit sur la liste des assurés ?

Bien entendu, nous laissons aux *Débats* la responsabilité de leur interprétation.

La révolution au village

Après le percepteur, Laurière la délaissée brûle en effigie le juge de paix

De notre correspondant particulier :

Laurière est toujours en révolution parce que le ministre veut transférer le siège de la perception à Saint-Sulpice-Laurière, suivant le désir des autres communes du canton.

Les archives du percepteur, transportées mardi par les habitants, dans une salle spéciale de la mairie, ont été enlevées et on ignore où elles sont actuellement. Les habitants sont d'ailleurs résolus à les brûler, et l'on ne maintient pas le siège du percepteur à Laurière.

Les habitants refusent de nourrir et de loger les gendarmes, qui doivent se ravitailler à Saint-Sulpice-Laurière. Le préfet a écrit une lettre pour essayer de calmer la colère des paysans, mais sans succès. Le procureur de la République s'est transporté sur les lieux pour ouvrir une enquête.

Entre temps, on brûlait en effigie, le juge de paix du canton, premier fonctionnaire, ayant transporté son siège à Saint-Sulpice-Laurière. Le juge a dû rester enfermé dans le bureau du poste de Laurière, n'osant pas sortir, de crainte de représailles.

Les esprits sont très surexcités, tous les habitants chôment pour monter la garde. Le tocsin sonne constamment.

Cinq communes sur six ont demandé la transfert de la perception à Saint-Sulpice-Laurière.

Ce qu'on dit au ministère des Finances

Le ministre des Finances a affectivement autorisé le percepteur de Laurière à résider à Saint-Sulpice-Laurière, tandis qu'auparavant ses prédécesseurs résidaient à Laurière. Est-ce arbitraire ministériel ? Est-ce fantaisie de fonctionnaire ? Nullement. Si le ministre a pris cette décision, c'est que, sur six communes qui composent la perception, cinq ont demandé ce changement : autrement dit, c'est que la très grande majorité des contribuables le réclamait, à raison des plus grandes facilités de communication qu'il leur apportait pour le payement des impôts, et que le préfet et le trésorier général ont approuvé leurs légitimes desiderata.

Concours central d'animaux reproducteurs

Le concours central d'animaux reproducteurs des espèces chevaline et asine aura lieu, cette année, à Paris, au Champ de Mars, du mercredi 14 juin au dimanche 18 juin.

Il sera distribué 211 600 francs de prix, 16 plaquettes et 407 médailles (84 or, 87 argent et 236 bronze).

Pour être admis à concourir, tout exposant devra adresser, sur une formule spéciale, une déclaration écrite, au ministère de l'Agriculture (Direction des haras — deuxième bureau). Cette pièce devra parvenir avant le 7 mai, terme de rigueur.

La vérification des déclarations et de la régularité des pièces aura lieu au ministère de l'Agriculture, qui adressera aux exposants leur lettre d'admission.

Les animaux devront être rendus sur la fin de concours le 14 juin, avant 4 heures du soir.

Les frais de conduite et du transport seront supportés par les exposants jusqu'à concurrence de 500 kilomètres, d'après le tarif réduit consenti par les Compagnies de chemins de fer, à la condition de justifier de l'admission au concours, en présentant la lettre d'admission.

Les frais de transport au delà de 500 kilomètres seront remboursés aux exposants sur la présentation du récipissé du chemin de fer.

Les différentes opérations du concours sont réglées ainsi qu'il suit :

Mercredi 14 juin. — Réception et classement des animaux ;

Jeudi 15 juin. — Opérations du jury, à partir de 8 heures du matin ;

Vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 juin. — Exposition de tout le concours.

Pèlerinage à Domremy et à Vaucouleurs

Le Conseil général des Pèlerinages organise, en l'honneur de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, son troisième pèlerinage à Domremy et à Vaucouleurs pour le dimanche 21 mai.

Tous frais compris : 1re classe, 42 francs ; 3e classe, 30 francs.

Demander le programme détaillé au Secrétariat des Pèlerinages, 4, avenue de Breteuil, Paris, VIIe.

Echos religieux

L'état de santé de Mgr Pelgé

Les nouvelles de l'état de santé du vénéré prélat continuent à être fort alarmantes.

Le Vénérable Jean-Marie de La Mennais

Les *Acta Apostolicæ Sedis* publient le Décret d'introduction de la cause de béatification et de canonisation du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Marie-Robert de La Mennais, fondateur de la Congrégation des Frères « de Ploërmel » et des Sœurs de la Providence.

Pèlerinage-Congrès des Enfants de Marie du diocèse d'Autun à Paray-le-Monial

Voici le programme de ce pèlerinage :

Samedi 6 mai, procession aux flambeaux à 8 heures du soir.

Dimanche 7 mai, à 8 h. ½, messe célébrée par Mgr Villard. A 10 heures, salle des œuvres, séance du Congrès.

A 1 h. ½, réunion à la basilique ; sermon par M. le chanoine Mury, procession solennelle.

Trois quarts d'heure après la fin de la cérémonie, réunion intime des présidentes de Congrégations, à la salle des œuvres.

Pèlerinage à Paray-le-Monial

Nous rappelons que la Ligue des Femmes françaises organise un grand pèlerinage de Réparation à Paray-le-Monial, pour le dimanche 11 juin, fête de la Trinité.

« Entraînons à notre suite, écrivent ses dirigeantes, des familles, des foules entières, des députations de tous les pays. Le Cœur de Jésus appelle à lui toutes les nations, allons nous jeter à ses pieds, l'âme brisée de douleur, et, élevant nos mains suppliantes, demandons-lui, avec une invincible confiance, d'avoir pitié de nous, de veiller sur le Chef suprême de son Eglise et de régner à jamais sur tous les peuples de la terre. »

Des trains spéciaux seront organisés. Pour tous renseignements, s'adresser au bureau de la Ligue, 14, rue de l'Abbaye-d'Arnay à Lyon.

Le sacre de Mgr de Durfort

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Le Mans, 4 mai.

Un déjeuner de 700 couverts, au collège de Sainte-Croix, a suivi le sacre.

D'éloquents discours ont été prononcés par Mgr de Bonfils, évêque du Mans, sur les leçons à tirer de l'office du sacre ; Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, sur les liens qui unissent Mgr de Durfort au diocèse de Rennes depuis le pontificat du cardinal Labouré. Mgr Bavey, vicaire général de Langres, salua son nouvel évêque ; puis, Mgr de Durfort, très ému, a remercié de tant de marques de sympathie.

Une très belle cantate a été exécutée par les élèves.

Au salut solennel, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a superbement exposé la dignité et les devoirs de l'évêque.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Unis, 7 mai et 7 quarantaines, 5 juin 1911

Mme Weiss, née Philomène Bühr, mère d'une ouvrière de la Bonne Presse, à Paris. — M. le colonel Léon Dragon de Goncourt, à Paris.

M. Léopold Letenneur, conservateur des hypothèques, en retraite, 88 ans, aux Sables-d'Olonne. — Mme Vve Aimé Henry, née Marie Le Borgne, à Saint-Omer. — Mme Cordiec, née Marcelle Mallet, 40 ans, à Méréaux. — M. J.-B. Adam, lecteur honoraire, 86 ans. — Mme Edouard Demassure, née Méret de Saint-Léon, fidèle abonnée, présidente cantonale de la Ligue des Femmes françaises, 67 ans, à Cannes. — M. Paul Méthé, président de la Société catholique de tir, « La Saint-Maurice », 44 ans. — A Caubon (Lot-et-Garonne), M. Jean-Gabriel-Georges Saint-Martin de Veyrac, 65 ans. — Mme Joubard-Dano, à Josselin (Morbihan), Tertiaire de Saint-François.

MARIAGE

On recommande aux prières de nos lecteurs le mariage de :

Mlle Blanche Nisse, avec M. Pierre Boucher, qui sera célébré le 6 mai, en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Rueil (Seine-et-Oise).

Informations du soir

M. Monis, président du Conseil, a reçu ce matin M. Berteaux, ministre de la Guerre, et M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, qui sont venus conférer avec lui au sujet des affaires du Maroc.

LES RENFORTS POUR LE MAROC

Perpignan, 4 mai. — Le commandant d'armes a télégraphié à Port-Vendres, que demain s'embarquera à bord du *Medjerda*, partant pour Oran, un détachement spécial composé de deux officiers, deux sous-officiers, trois brigadiers et 85 hommes à destination du Maroc.

M. CHÉDANNE COMPARAÎT DEVANT LES DIRECTEURS

Le Conseil des directeurs s'est réuni ce matin à 11 heures au ministère des Affaires étrangères pour examiner le cas de M. Chédanne, architecte du ministère.

M. Chédanne, assisté de son avocat Me Ployer, a fourni de longues explications sur les faits qui lui sont reprochés.

Sur la demande de Me Ployer, qui désire compléter ces explications sur certains points, le Conseil s'est ajourné à lundi 8 heures.

DANS LA MARNE

Reims, 4 mai. — Le Parquet de Reims a fait remettre ce matin en liberté provisoire trois vignerons.

Le Syndicat viticole d'Avenay a décidé de participer aux travaux des vignes, laissés en souffrance par suite de l'arrestation de sept vignerons.

Le Syndicat des vignerons de Camières proteste « contre les arrestations arbitraires et la répression excessive qui s'exerce actuellement, dit-il, contre les vignerons de la Champagne ». Il estime qu'il serait plus raisonnable, pour rendre le calme à la région, de montrer un peu plus de clémence dans les poursuites actuelles.

LA PEUR DES CONGRÉGANISTES

(De notre correspondant de Landerneau)

Jeudi matin à 7 heures, M. Freund, juge d'instruction, accompagné d'un greffier, d'un commissaire de gendarmes et d'agents, a perquisitionné au pensionnat Saint-Joseph, de Landerneau, pour s'assurer si les professeurs étaient toujours affiliés à l'ancienne Congrégation.

Les magistrats, après une visite minutieuse des locaux, sont partis sans résultats.

UN MATELOT CONDAMNÉ POUR LA TROISIÈME FOIS

Toulon, 4 mai. — Un matelot, nommé Béchet, a comparu devant le premier tribunal maritime présidé par le capitaine de vaisseau Jervelme. Béchet avait été condamné il y a six mois à quatre ans de prison pour vol au préjudice de ses camarades. Il réussit à s'évader ; on le reprit au moment où il partait pour l'Amérique du Sud. Il fut condamné à quatre ans de prison. Béchet fut interné alors à la prison militaire. Il conçut le projet d'y mettre le feu. Il avait déjà réussi à incendier deux cellules, quand l'alarme fut donnée.

Béchet a comparu ce matin pour la troisième fois devant le tribunal maritime, qui a mis demi, après des débats rendus tumultueux par l'attitude de l'accusé, a condamné celui-ci à cinq ans de travaux forcés et à la dégradation militaire.

LES OFFICIERS AVIATEURS

Tarbes, 4 mai. — Ce matin, vers 9 heures, trois aéroplanes de l'école d'aviation militaire de Pau sont venus évoluer au-dessus de Tarbes. Au moment où ces appareils prenaient le chemin du retour, et alors qu'ils franchissaient le coteau de Ger, ils furent saisis par un violent remous. L'un des aéroplanes fut entraîné au loin sans résultat fâcheux, mais un autre, piloté par le capitaine Delajoux, tournoya deux fois sur lui-même et fut « plaqué » au sol. Grâce au sang-froid de l'aviateur, ce brusque atterrissage s'opéra cependant sans grave dommage.

Pau, 4 mai. — Le capitaine Félix a fait savoir à ses camarades de l'école d'aviation qu'il avait atterri dans de bonnes conditions à Gardères (Hautes-Pyrénées), et qu'il comptait rentrer à Pau dès que le vent serait tombé.

Une équipe de mécaniciens est partie pour Tarbes, afin de remettre en état le monoplan du capitaine Delajoux.

UN INCIDENT ENTRE SOCIALISTES AU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR

Toulon, 4 mai. — Des incidents se sont produits au Conseil général du Var entre socialistes indépendants.

Les premiers avaient fait renvoyer une proposition de souscription pour le monument des défenseurs de Belfort. M. Escaraguel, chef du groupe socialiste indépendant, a protesté, en disant que le vote sur le renvoi n'était pas acquis. On a alors recommencé le scrutin, et par 12 voix contre 10, la souscription a été votée ainsi que 100 francs pour le monument du lieutenant-colonel Moll.

GUILLAUME II A CARLSRUHE

Carlsruhe, 4 mai. — L'empereur et l'impératrice sont arrivés ici ce matin à 10 h. 1/2 et ont été reçus par le grand-duc et la grande-duchesse à l'entrée du château. Ils ont été salués par le roi et la reine de Suède.

Palais de Justice

LES MANIFESTANTS DU 1er MAI

Deux manifestants arrêtés le 2 mai comparaissent devant le neuvième Chambre correctionnelle.

L'un d'eux, Clément Marmotin, 23 ans, cimentier, a traité les agents d'assassins ; huit jours de prison.

L'autre, sa femme, a gifflé le brigadier de la paix qui arrêtait son mari : un mois de prison avec sursis.

Devant la dixième Chambre, deux autres inculpés ont comparu. Louis Chécardon, pour outrages aux agents, est condamné à quinze jours de prison, et Lepineau, à quinze jours également, pour avoir crié : « Assassins ! »

FEUILLETON DU 5 MAI 1911 — 21 —

Après la haine!

Le bras qui s'appuyait au sien tremblait.

— Mais il ne faut pas la laisser mourir ! s'écria Kramiroff, la vie de cette jeune femme est précieuse pour ceux qui l'aiment ! Il vous faudra trop de temps pour aller chercher un médecin à Moscou !... Faites entrer le cheval dans la cour !... Vous l'y attacherez... Vous parlerez à Marfa Paulowna...

Wenceslas avait pris son parti... Il suivit Kramiroff, et, tandis que celui-ci pénétrait dans le vestibule, il attacha le cheval du timon qu'il put à un anneau qu'il finit par découvrir dans le mur. Il entra ensuite dans la maison, guidé par la voix de Michel Andreowitch.

XIV

Marfa Paulowna était revenue à peine depuis quelques minutes, fort étonnée que son frère ne l'eût pas précédée, car presque chaque soir de petits commerçants, affiliés à leur section, les ramenaient de Moscou dans des voitures servant au transport de leurs marchandises ; c'était, d'ailleurs, cette circonstance qui avait rendu possible pour eux l'installation à Servadin auprès d'Iwan Arbirieff dont ils ne voulaient pas se séparer.

Elle entr'ouvrit la porte en entendant marcher.

— C'est toi, Boris ? prononça-t-elle.

— Non, ce n'est pas Boris, c'est Kramiroff, dit Michel très haut, puis précipitant les paroles, il ajouta plus bas.

— Je vous amène un homme qui va vous conduire près d'une jeune femme malade, à la Maison Grise. Soyez très prudente... il s'agit de choses graves... Acquérez de l'influence, guérissez ! Surtout, ne laissez rien paraître de vos idées politiques.

Et, sans lui laisser le temps de se révolter contre cette injonction, il imposa :

— Au nom de la cause révolutionnaire ! il le faut !

Puis entendant le pas rapproché de Wenceslas, il murmura.

— Mut, je ne suis pour vous qu'un malade, atteint d'une maladie de cœur ! Il fallait que je vous introduise, à tout prix, dans la maison, j'ai feint d'avoir une crise pour attirer ici ce serviteur que l'on envoyait chercher un médecin...

Michel avait à peine achevé que Wenceslas entrait.

Avec son habituelle promptitude d'esprit, avivée par ces mots magiques : « les intérêts de la révolution », Marfa comprit admirablement ce qui était réclamé d'elle.

— Venez vous asseoir ici, dit-elle à Kramiroff.

Et, se tournant vers le Polonais qui s'avançait, son bonnet de fourrure à la main :

— Vous avez été très secourable pour mon client, dit-elle ; achevez votre bonne œuvre ! Mon frère n'est pas rentré, je suis seule avec un malade et une pauvre vieille qui s'occupe du ménage, veuillez m'aider ?

Wenceslas aurait voulu presser le départ de la jeune femme pour la Maison Grise, mais il n'osait parler, il répondit par un signe de tête, et obéit aux indications que lui donnait la doctoresse.

Au fond de lui-même, il était déçu et anxieux.

Autrefois, tandis que le major Stojenski tenait garnison dans un grand centre universitaire, Wenceslas avait vu maintes fois des étudiantes isolées ou réunies par groupes, circuler dans la ville.

Elles étaient toutes semblables, comme si elles eussent appartenu à la même famille et revêtu la même robe d'uniforme ; si maigres, la plupart ayant les joues hâtrées, abritant sous des lunettes leurs yeux affaiblis, coiffées avec des cheveux courts ou d'étroits bandeaux tirés...

Était-elle aussi savante, cette belle créature, tout éclatante de jeunesse, sous ses cheveux noirs, superbes ; toute gracieuse et souple dans la robe sombre dont les plis retombaient largement autour d'elle ?...

L'impression de Wenceslas, simpliste comme les paysans et les soldats, était que cette jolie personne n'avait pas pu étudier dans de gros livres ni se pencher sur des lits d'hôpital...

Il allait la voir à l'œuvre ! Il lui demanderait ensuite de venir à la Maison Grise, s'il était convaincu de ses capacités médicales... En marchant vite, on réparerait le temps perdu ; puis, en l'aidant, il activerait les soins à donner au malade... D'ailleurs, malgré ses inquiétudes pour sa maîtresse, il ne croyait pas avoir le droit de réclamer le secours de la jeune femme avant qu'elle se fût occupée de son client. Elle arriverait toujours plus tôt que ne l'eût fait la médecin de Moscou.

Docile, Wenceslas rendait donc tous les services demandés et confirmait d'un hochement de tête approbateur le récit du soi-disant malade... »

Tous les remèdes appliqués opéraient immédiatement ; cette cure merveilleuse faisait rougir Marfa ! Elle aussi sentait la honte du rôle charlatanesque auquel Kramiroff la condamnait, elle trouvait haïssable cette comédie dans laquelle la science, lui semblait-il, était profanée ! Mais Michel Andreowitch avait dit : « C'est pour la cause », et ces mots revenaient, précis, dans sa mémoire et subjuguaient sa volonté...

Kramiroff, avec sa pénétration du caractère spécial des êtres avec lesquels il se trouvait en rapport, devinait chez Marfa les impressions que lui-même venait d'éprouver en simulant la crise terrible de sa pseudo-maladie de cœur...

— Pour la cause, pour la cause ! rien de plus, rien que l'on ne doive risquer et accepter ! murmura-t-il, tandis que Wenceslas allait reporter un verre dans lequel un cordial avait été préparé et dont Michel avait absorbé le contenu...

Marfa s'était redressée, les yeux illuminés, les prunelles dilatées, la taille haute. Kramiroff sourit.

Il avait enfin étendu son influence sur elle, il la dominait... Autrefois, il n'eût songé qu'à traiter avec elle d'égal à égal...

— Maintenant, à l'autre tâche, lui dit-il tout bas.

Il scanda ces mots du bout des lèvres.

Wenceslas se rapprochait, la physionomie anxieuse.

Il était temps, grand temps d'emmener la doctoresse ! Le pauvre homme éprouvait encore plus d'embarras et d'anxiété que tout à l'heure ! Malgré les difficultés qui l'avaient fait reculer et lui avaient fait accepter la solution proposée par Kramiroff, il regrettait amèrement de ne pas avoir continué sa route vers Moscou.

La crainte d'une réprimande, plus encore d'une conséquence fâcheuse de sa désobéissance, le saisissait de nouveau.

Sur un signe de Michel, Marfa s'adressa au Polonais.

— Vous m'avez montré du dévouement, lui dit-elle, puis-je le reconnaître en vous rendant quelque service ?

— Oh ! oui, oui ! répéta Wenceslas, si vous voulez vaincre tout de suite pour soigner notre jeune dame ! Je n'ai que trop hésité à vous le demander ?

— Dans quelques minutes, je vous rejoindrai, je vous le promets...

Le Polonais la regarda suppliant.

— Allez vite, Marfa Paulowna, je vous en prie, prononça Kramiroff.

— Il faut que j'attende le retour de mon frère, reprit Marfa, et, malgré elle, son regard se dirig